

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST (2/2) à l'occasion de son 150^e anniversaire

- *Une grande place à l'éducation religieuse et morale* • *Sous les auspices du 'Docteur Angélique'* • *Former une élite capable de défendre la religion catholique*
- *Contre la Révolution et le modernisme* • *Un vent de Révolution et de modernisme*

'Nous entendons mener de front le développement de l'esprit et la culture du cœur, en nous efforçant de donner une grande place à l'éducation religieuse et morale dans la vie universitaire. Car ce serait une grave erreur de s'imaginer que l'éducation s'achève au collège. La haute éducation religieuse et morale commence précisément au seuil des facultés.'

C'est ainsi que, lors de la fondation de la Catho, Mgr Freppel formulait son souci de relier intimement l'éducation morale à l'enseignement. Ces intentions premières de Mgr Freppel permettent de comprendre le soin avec lequel il organisa toute chose.

L'organisation académique

Ainsi l'intransigeance du règlement intérieur se fonde sur une conception exigeante de la vie chrétienne : La rentrée habituelle [à son domicile] à 10 heures [du soir] est absolument indispensable pour des jeunes gens qui doivent être au cours à 8 heures, et par conséquent se lever à 6. La nuit est ce qu'il y a de plus dangereux pour les étudiants et ma conscience ne me permettrait pas d'écrire 11 heures dans un règlement... C'est mon règlement qui attire les familles chrétiennes. J'ai vécu vingt ans avec les étudiants des facultés, les dirigeant et les confessant, je crois savoir un peu ce qui leur convient. Il est utile que l'on accentue la messe paroissiale pour les hommes, habituellement malheureusement à chercher quelque basse dans quelque chapelle ignorée, au lieu d'assister à la grand'messe et à vêpres.

Cet extrait du règlement de la faculté de droit au début du XX^e siècle est assez révélateur :

ART. XIII : Le maintien de la discipline est spécialement confié au recteur ;

ART. XIV- Les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs ;

ART. XV- Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront aux offices de leur église paroissiale ;

ART. XVI- Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année ;

ART. XVII- Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de leur prise de domicile, remettre au recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession

des personnes chez lesquelles ils se sont logés. Les mêmes renseignements devront être fournis à chaque changement de domicile ;

ART. XVIII- Les étudiants externes devront habituellement rentrer chez eux à dix heures du soir. Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition ;

ART. XIX- L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Les programmes d'enseignement ont aussi pour objectif de contrecarrer l'influence néfaste des idées du siècle.

Alors que les Facultés libres de droit de Paris, de Lyon

et de Lille se contentent, à leur ouverture, de préparer aux mêmes matières que l'enseignement d'État, la Faculté d'Angers fait d'emblée une place au droit canonique et au droit naturel, qu'enseigne Mgr Sauvé lui-même, sans jamais les séparer de la philosophie morale

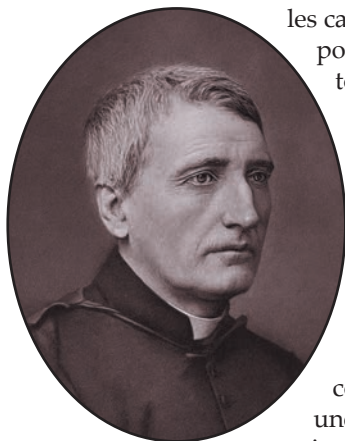


Le palais universitaire aujourd'hui

et de la religion révélée. Dans le projet de statuts de l'Université d'Angers, recommandation est faite à tous les professeurs de la Faculté de droit de signaler les périls que cause le libéralisme aux différentes autorités légitimes de Dieu, de l'Église, de la société et de la famille. A la Faculté des sciences, il est créé une chaire pour l'enseignement, en français, de la philosophie scolastique. La Faculté de théologie est tout entière placée sous les auspices du docteur angélique : Est-ce que vous ne pourriez pas expliquer une fois par semaine le magnifique traité de saint Thomas 'De Virtutibus' ? demande Mgr Freppel à Mgr Sauvé. Il nous faut un peu de théologie morale : c'est indispensable.

La mission qui est confiée aux enseignants de la Catho par Mgr Freppel est assez vaste. Il leur faut dispenser un enseignement d'un niveau au moins équivalent à celui de l'État, mais aussi tenir compte des principes de la foi catholique.

Bien entendu le choix des professeurs est également conditionné par cet esprit général. Mgr Freppel recrute presque toujours, seul, ses professeurs. Il se base sur les lettres de candidature et de recommandation qu'il reçoit. Elles sont souvent appuyées par des ecclésiastiques qui sont censés garantir l'enracinement catholique des candidats. Ainsi,



Mgr Henri Sauvé
1817 - 1896

les candidats du comte de Falloux pour les chaires de droit ont tous été rejetés par l'évêque d'Angers, bien qu'ils aient bénéficié de la recommandation de Léon Cosnier, l'un des administrateurs de la nouvelle faculté. C'est à un catholique militant, Jean-Armand Gavouyère, professeur de droit romain à l'université de Rennes, connu pour avoir manifesté une vive hostilité à un candidat qui avait glissé dans une thèse sur la condition des aliénés une profession de foi matérialiste, qu'est confié le décanat. A

la Faculté des lettres, la chaire la plus influente, celle de philosophie, est attribuée à Léon Boré, qui a l'avantage d'être docteur en cette matière, mais cet universitaire retraité est doublé par l'abbé Bourquard, connu pour avoir publié dans *L'Etoile* des articles très violents contre le catholicisme libéral.

Sous le décanat d'Armand Gavouyère, il y eut aussi un enseignant marquant en la personne de René Bazin (Voir *Petite chronique historique* n° 7). Né à Angers, il commença des études de droit à Paris en 1873 et obtint sa licence en 1875. Cette même année, Mgr Freppel créa à Angers la faculté de droit. Aussitôt, René Bazin, par fidélité à son éducation catholique, s'y inscrit pour préparer le doctorat. Il obtint celui-ci en 1877 et devint ainsi le premier docteur issu de la *Catho*. Plus largement, il fut le premier étudiant titulaire d'un doctorat d'une université catholique fondée en France après le vote de la loi Laboulaye. En 1879, René Bazin fut nommé par Mgr Freppel professeur suppléant et chargé du cours de procédure civile, enseignement que son beau-frère, Ferdinand Hervé-Bazin, avait laissé pour se consacrer à un enseignement d'économie politique qui était devenu obligatoire. La procédure civile portait sur une matière aride et peu attrayante. Aussi, lorsque la chaire de droit criminel fut laissée vacante le 13 septembre 1882, à la suite du départ de M. du Rieu de Marsaguet nommé gouverneur du duc de Montpensier, René Bazin posa sa candidature et l'obtint. Par la même occasion, il fut titularisé. Son enseignement allait désormais porter sur les questions morales et philosophiques qui ne pouvaient que satisfaire ses aspirations.

Les recteurs : piliers et continuateurs

Sous l'épiscopat de Mgr Freppel, le recteur de la *Catho* était nommé directement par lui avec l'agrément de Rome. Il cherchait des hommes connus pour leur science et leur zèle apostolique. Ainsi furent choisis Mgr Sauvé puis Mgr Maricourt, des personnalités au caractère conciliant, ce qui convenait au fort tempérament de Mgr Freppel. Le Recteur Mgr Henri Pasquier raconte ainsi qu'il était *difficile de trouver un contradicteur d'un caractère plus aimable que Mgr Sauvé*. Quant à Mgr Maricourt, Mgr Pasquier affirmait qu'il était *près de son ami* (Mgr Freppel) *la douceur qui tempère la force*. Après

la mort de ce dernier en 1891, la nomination des recteurs resta incertaine jusqu'en 1933, mais dès 1893, les évêques de l'Ouest, réunis en Conseil supérieur, prirent une place croissante dans la gouvernance de la *Catho*. En pratique, le chancelier désigné restait toujours l'évêque d'Angers.

Né en 1817 à Ernée, près de Laval, et mort en 1896, Mgr Henri Sauvé fut le premier recteur. Très tôt animé d'une grande piété mariale, il obtint une licence de droit à Rennes. Tenté par l'entrée à l'abbaye de Solesmes après une retraite à l'abbaye cistercienne de Port-Salut dans le diocèse de Laval, il finit par intégrer le grand séminaire du Mans où il reçut l'influence du père Charles Fillon. Il fut ordonné prêtre en 1845. Après un essai de vie religieuse chez les dominicains à Chalais, il opta finalement pour le clergé séculier. Il poursuivit des études à Louvain et à Rome et s'adonna à la prédication. En 1856, lorsque l'évêché de Laval fut constitué, il fut le premier à exercer la fonction de chanoine théologal. De 1855 à 1875, il prêcha fréquemment dans les diocèses de Laval, du Mans et d'Angers. Parallèlement, il enseigna la philosophie thomiste aux grands séminaires de Laval et du Mans. Appelé par plusieurs évêques à prêcher dans leur cathédrale, il fut nommé chanoine honoraire de Rennes et de Tulle. Il tissa de solides amitiés avec différents évêques dont le cardinal Pie, évêque de Poitiers, qui le fit agréer comme consultant en 1868 au concile du Vatican aux côtés de Mgr Freppel.

En 1875, il fut choisi pour être le recteur de la *Catho* par Mgr Freppel, qui en fit très vite son conseiller privilégié en lui disant :

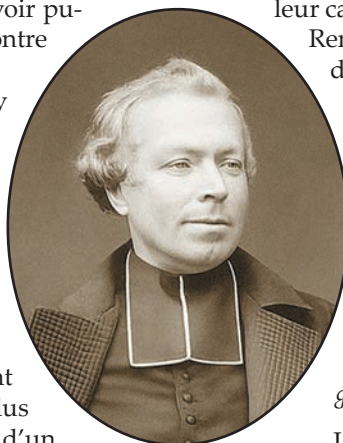
J'ai grandement besoin de vos conseils et de vos sages avis, ne connaissant personne de plus capable de m'en donner. Nous travaillerons de concert à cette grande œuvre.

L'une des plus grandes tâches fut la fondation de la faculté de droit. Le recteur fit jouer son réseau pour recruter des étudiants et trouver des ressources financières. Selon

lui, la question juridique était primordiale : il fallait impérativement former des juristes catholiques afin de défendre le mieux possible les établissements supérieurs créés par l'Église.

Mgr Henri Pasquier (1844-1927), troisième recteur de l'Université catholique de l'Ouest et premier originaire du diocèse d'Angers, fut une figure marquante de l'institution. Docteur ès lettres de la Sorbonne, fondateur de l'École Saint-Aubin et grand voyageur, il enseigna la littérature et le grec à la *Catho* avant d'en devenir le doyen puis le Recteur.

Pour Mgr Pasquier, les instituts catholiques comme la *Catho* devaient jouer un rôle de premier plan dans la défense du catholicisme. Pour cela, il s'efforça de veiller à la pureté du savoir transmis et à la qualité du travail fourni par les professeurs et les étudiants, afin de protéger ces derniers des doctri-



L'abbé Laurent-Casimir Bourquard
1820 - 1900



René Bazin
(Arch. départ. de M. & L.)

nes diffusées par les universités d'État. Dans ses discours, il apparut clairement que les enseignements professés à la *Catho* n'avaient pas pour seul objectif la préparation aux examens. En effet, il s'agissait de former une élite chrétienne capable de défendre la religion catholique.

Farouchement contre-révolutionnaire, il écrivait à propos des artisans de la Révolution de 1789 :

Ils ont enlevé le surnaturel, ils ont mis la volonté des hommes au-dessus de celle de Dieu... Ce ne sont pas quelques protections éloquentes ou quelques livres qui arrêteront ces paganismes envahisseurs. Mais ce sont les esprits formés aux vrais principes, des hommes instruits de doctrines saines, des âmes vivantes, éclairées par l'enseignement catholique.

L'autre bête noire de Mgr Pasquier fut le modernisme, contre lequel il lutta avec un zèle ardent. Dans le droit fil de l'encyclique *Pascendi* du pape saint Pie X, il déploya une grande énergie pour montrer que les universités d'État étaient des lieux majeurs de propagation de ces erreurs, et que seuls les instituts catholiques en étaient préservés. Le combat contre le modernisme supposait donc de renforcer la formation dispensée par la faculté de théologie.

Il s'efforça également de garantir à la *Catho* une excellence académique et morale en sélectionnant soigneusement ses professeurs et en exigeant un travail sérieux des étudiants. Pour renforcer le rayonnement et les ressources de l'université, il développa à partir de 1902 les *Conférences littéraires de l'Ouest* avec Joachim du Plessis de Grenédan, qui devinrent un outil de diffusion culturelle et de financement, touchant un large public, notamment féminin. Enfin, il mena avec détermination le combat pour le rattachement des diocèses bretons à la *Catho* d'Angers, affrontant l'Institut catholique de Paris et son recteur, Mgr Baudrillart ; en 1913, Pie X trancha en sa faveur, ce qui permit l'extension de l'influence de l'université à toute la Bretagne. Sous son rectorat, la *Catho* s'affirma ainsi comme une institution d'excellence intellectuelle et un bastion du catholicisme.

Une épreuve permanente : les finances

A diverses reprises, la *Catho* vécut des situations financières très déficitaires qui auraient pu ou dû entraîner sa perte. Durant la période 1875-1970, la question financière a toujours été son *talon d'Achille*.

Lors de sa fondation en 1875, elle ne disposait pas d'une organisation financière structurée. Mgr Freppel et trois administrateurs géraient tant bien que mal les ressources, issues principalement des droits d'inscription et des quêtes diocésaines, mais insuffisantes pour couvrir les dépenses et rembourser l'emprunt contracté pour les bâtiments. Cela explique que l'évêque d'Angers ait passé une grande partie de son temps à chercher des fonds et à solliciter des dons pour trouver chaque année une somme de 75 000 francs pour équilibrer son budget. Les finances étaient ainsi totalement dépendantes de la générosité des catholiques.

Pour remédier à ces difficultés, l'A.F.C.O. fut créée en 1892, avec des comités régionaux chargés de collecter des fonds, puis la SAMIFLO en 1894 pour gérer les biens. Au départ, l'organisation fonctionnait bien : les souscriptions et quêtes assurèrent un bilan positif jusqu'en 1897. Mais, après l'expiration des engagements financiers, les recettes chuté-

rent et les difficultés revinrent jusqu'en 1905. En 1906, Armand Gavouyère critiqua le manque de motivation des comités régionaux, qu'il jugeait responsables de la faiblesse des résultats de l'A.F.C.O.

La loi de 1905, sur la séparation de l'Église et de l'État en France, eut des effets très négatifs sur l'équilibre budgétaire. Elle priva en effet les diocèses

de l'Ouest de sommes d'argent importantes qui étaient, par la suite, reversées à la *Catho*. En général, cette dernière s'est sortie de ces difficultés en trouvant des solutions au plan interne. C'est ainsi que, face au déficit causé par la loi de Séparation, son secrétaire général, Mgr Le Helloco, organisa de vastes quêtes dans tous les diocèses de l'Ouest et mobilisa tous les défenseurs de l'enseignement supérieur catholique pour soutenir l'université.

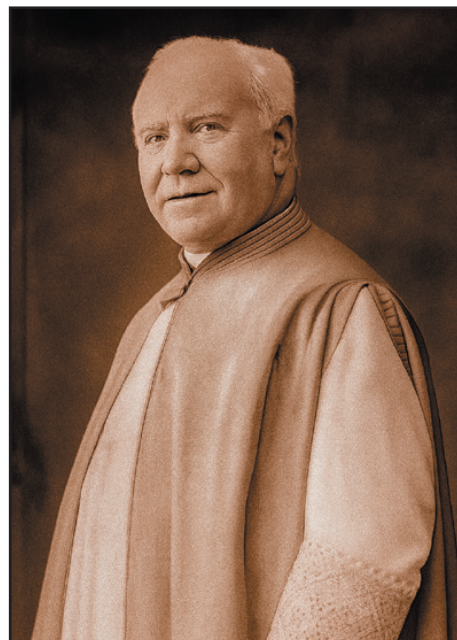
Au départ, l'enseignement était surtout assuré par des ecclésiastiques, ce qui limitait les difficultés financières. Mais après 1945, avec l'arrivée d'enseignants laïcs ayant des familles à charge, les problèmes financiers s'accrochèrent. L'autorité revenait au Recteur et aux évêques de l'Ouest, les évêques protecteurs, dont l'influence s'était renforcée après la mort de Mgr Freppel en 1891. Leur rôle fut décisif dans les années 1960, lorsqu'ils décidèrent de cesser de financer la faculté de droit, entraînant sa fermeture en 1968.

Les années 30, les deux guerres, le déclin

Malgré les luttes intestines qui marquèrent sa fondation et les difficultés financières rencontrées à ses débuts, l'Université catholique de l'Ouest exerça, de 1875 à 1975, un véritable monopole de l'enseignement supérieur dans l'Ouest de la France.

Après des années d'instabilité à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, ses fondations se consolidèrent, et l'université connut son apogée à partir des années 1930. En 1933, Rome reconnut ses statuts canoniques, marquant une étape décisive. Jusqu'aux années 1950, la *Catho* forma une part essentielle de l'élite bourgeoise catholique locale, pour qui passer par l'enseignement libre et la *Catho* relevait presque d'un rite obligé. Des figures comme Victor Chatenay ou Jean Turc, maires d'Angers, en furent l'illustration vivante.

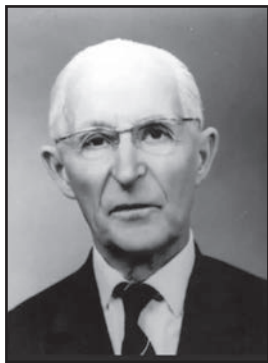
Mais les années 1950 inaugurèrent une période de fragilisation. La faculté de droit entra dans une période de déclin, incapable de s'adapter aux bouleversements de l'après-guerre, et vit ses effectifs décroître. Dans une ten-



Mgr Henri Pasquier (1844-1927)



Joachim
du Plessis de Grenédan
en 1902



Victor Chatenay
1885-1986

tative de modernisation, elle tenta de se rapprocher de ses étudiants en les autorisant à être représentés dans les conseils universitaires. L'expérience se solda par un échec, avec pour conséquence des revendications et des "chahuts" aboutissant parfois à une critique des principes religieux qui avaient forgé la matrice de l'œuvre. La création d'un Institut supérieur de philosophie rattaché à la faculté de théologie ne suffit pas à enrayer le recul de l'influence du séminaire universitaire.

La décennie 1960-1970 fut particulièrement critique. En 1963, Mgr Riobé, évêque d'Orléans et ancien Recteur, dénonçait dans un rapport la faiblesse des universités catholiques, minées selon lui par un manque de liberté dans l'enseignement, une précarité financière chronique et un soutien insuffisant des catholiques français. Cinq ans plus tard, en 1968, la fermeture de la faculté de droit marqua un tournant. Secouée par la double onde de choc de Mai 68 et du concile Vatican II, la *Catho* frôla la disparition.

Les ecclésiastiques ne furent hélas pas les derniers à participer aux différents mouvements. Un franciscain vint faire auprès des étudiants l'apologie de Camillo Torres, un prêtre d'Amérique du Sud qui avait rejoint Che Guevara. Des messes célébrées à la *Catho* se transformaient en repas chaleureux où la dimension sacrée s'était totalement évanouie. Le père Daniel Hameline, qui donnait des cours au Centre de psychologie de la *Catho*, fut le meneur d'une contestation réclamant la déconfessionnalisation de l'Université catholique. L'aumônier des étudiants, le père Joseph Traineau, apporta son appui aux étudiants et aux enseignants révoltés, accueillant à l'aumônerie les plus contestataires en mettant à leur disposition sa machine à ronéotyper. Plusieurs prêtres du diocèse d'Angers, des groupements d'aumôniers et de mouvements d'Action catholique militaient pour la suppression de la *Catho*, la considérant comme un obstacle au développement universitaire de l'Anjou, et lui reprochant son conservatisme. Ces opposants trouvaient un soutien de poids en la personne de Mgr Riobé, précédemment cité.

Le recteur, Mgr Honoré, pensa à différentes reprises démissionner de sa charge. Il ne résista à la dépression que grâce au soutien de l'abbé Houard, secrétaire général, et de différents évêques, dont celui d'Angers, Mgr Mazerat.

Pourtant, l'université survécut à la tempête. Elle entra dans une nouvelle ère en diversifiant ses formations et en créant des instituts davantage tournés vers la professionnalisation. L'institution réussit à préserver son identité universitaire, mais abdiqua sa mission spirituelle.

De l'antilibéralisme catholique à la laïcité

Aujourd'hui, la *Catho* demeure une université privée reconnue, et réussit ainsi à se démarquer positivement de l'université publique d'Angers.

Dans le langage courant, l'UCO a remplacé la *Catho*. Le sens chrétien s'est profondément estompé. Au cours d'Histoire, il n'est aujourd'hui plus recevable d'expliquer un événement par l'action de la Providence divine.

Fondée pour être un bastion catholique de l'antilibéralisme, c'est la liberté qui est devenue sa raison d'être. L'université se situe désormais à la croisée des chemins, partagée entre un certain attachement religieux — aumônerie, messes étudiantes, célébrations religieuses — et une ouverture œcuménique fièrement revendiquée. Elle insiste sur le fait qu'aucune profession de foi n'est requise pour être admis dans l'institution. Le catholicisme, bien que présent et malgré tout assumé, demeure relégué au second plan.

Cette tension entre héritage et (r)évolution se retrouve jusque dans ses célébrations actuelles. Ainsi, le 8 décembre 2025, jour de la fête patronale de l'université, c'est une grande "Fête des Lumières" qui sera organisée, associée néanmoins à des "célébrations autour de Marie". Dans sa rubrique *Aumônerie & spiritualité*, l'université rappelle que tout au long de l'année, une équipe d'aumôniers, d'enseignants et d'étudiants propose des *temps de partage, de réflexion et de créativité*.

Enfin, le 17 novembre 2025 à l'occasion des 150 ans de l'université, une rentrée solennelle au Centre des Congrès d'Angers a donné la parole aux étudiants ainsi qu'à deux invités : l'écrivain Éric-Emmanuel Schmitt et la philosophe Monique Canto-Sperber. Ensemble, ils ont échangé sur le thème choisi pour cet anniversaire : *150 ans d'esprit libre : liberté philosophique et liberté académique*.

Dans une courte vidéo de présentation à l'occasion des 150 ans, il est affirmé que l'U.C.O. repose sur *quatre grandes valeurs fondamentales : Humanité, Proximité, Dialogue et Liberté*. 2025-2026 : ensemble célébrons 150 ans d'esprit libre.

Pas sûr que ces *valeurs fondamentales* soient celles que posa Mgr Freppel...

Mais si l'enseignement n'est plus imprégné de la foi catholique, au moins la *Catho* conserve-t-elle encore certaines valeurs naturelles et conservatrices, comme l'amour de la patrie, des traditions, ou le culte des anciens. Une profession assumée de la religion reste présente chez certains professeurs ainsi que chez une nouvelle génération d'étudiants engagés, animés d'un véritable idéal chrétien. Tous les mardis à 13h, le chapelet est récité par des étudiants à l'église St Thomas d'Aquin. L'UCO mérite peut-être encore d'être appelée *CATHO* !



Mgr Guy Riobé
1911-1978



Héloïse de Jacquolot

Bibliographie :

- ♦ Michel Denis, *Mgr Freppel, Mgr Sauvé et l'université catholique d'Angers, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1971, 78-2, pp. 423-449
- ♦ Vincent Bernaudeau, *Les enseignants de la faculté libre de Droit d'Angers : Entre culture savante et engagement militant (fin XIX^e-début XX^e siècles)*, 1900, *Revue d'histoire intellectuelle*, 2011/1 n° 29, 2011. p.99-121
- ♦ Bernard Plonger (dir.), *Catholiques entre monarchie et république : monsieur Freppel en son temps ; 1792-1892-1992 ; Actes du colloque national de l'Université Catholique de l'Ouest ; Angers 23-25 septembre 1992*, Letouzey et Ané, Paris, 1995
- ♦ Olivier Landron, *L'Université catholique de l'Ouest, 1875-1970 : enracinement et ouverture*, CLD, 2012
- ♦ Louis de Naurois, *L'enseignement libre catholique au XIX^e siècle. Aspects juridiques*. In : *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 81, n° 206, 1995. *L'enseignement catholique en France aux XIX^e et XX^e siècles*.